

« UN COUP D'ÉTAT DE DIEU »

APPROCHES CATHOLIQUES DU  
2 DÉCEMBRE 1851,  
ENTRE THÉOLOGIE ET POLITIQUE \*

Le 12 janvier 1852, le jeune Émile Ollivier, républicain, fils de républicains, confiait à son journal son étonnement devant le soutien de plus en plus marqué que les catholiques venaient d'apporter au récent coup d'État :

« *L'Univers* et Montalembert chantent victoire. En vérité, ces gens-là ne comprennent pas leurs prophètes. [...] Napoléon et le pape ! Quelle folle dérision ! C'est l'eau et le feu. Car Napoléon, quoi qu'il fasse, représente la Révolution, est arrivé au nom de la Révolution et par elle <sup>1</sup>. »

Ces paroles expriment bien la complexité de l'adhésion catholique au coup d'État, mais ne fournissent pas des éléments utiles à en comprendre les raisons et les enjeux. Du reste, l'historiographie sur le 2 Décembre, qui s'est notablement enrichie dans les dernières années <sup>2</sup>, ne s'est pas trop arrêtée sur cette complexité et s'est habituellement limitée à considérer le ralliement

\* Cet article est une refonte du premier chapitre de notre thèse *Cattolici e « principes de 1789 » : l'eredità della rivoluzione nella cultura cattolica francese del Secondo Impero (1851-1870)*, thèse de doctorat, dir. Daniele Menozzi, École normale supérieure de Pise, 2016, dactyl. Nous remercions Guillaume Cuchet, Francesco Dei, Daniele Menozzi et Sylvain Milbach pour leurs suggestions, et Marie-Odile Volpoët pour sa précieuse révision linguistique.

1. Émile OLLIVIER, *Journal (1846-1869)*, éd. Théodore ZELDIN et Anne TROISIER DE DIAZ, Paris, 1961, t. I, 1846-1860, p. 103.

2. Après les monographies de Henri GUILLEMIN, *Le coup du 2 décembre*, [Paris], 1951 (La suite des temps, 24) [rééd. Bats, 2006 (Coll. HG)], et de Luc WILLETTE [pseudonyme de Luc Bihl], *Le coup d'État du 2 décembre 1851 : la résistance républicaine au coup d'État*, Paris, 1982 (Floréal, 4), ont paru dernièrement celles, plutôt narratives, de Alain DECAUX, *Coup d'État à l'Élysée : le 2 décembre 1851*, Paris, 2008 ; de Raphaël LAHLOU, *Le coup d'État du 2 décembre 1851*, Paris, 2009 (Histoires de France), et d'Arnaud-Dominique HOUTE, *Louis-Napoléon Bonaparte : le coup d'État du 2 décembre 1851*, [Paris], 2011 (L'histoire comme un roman), auxquelles il faut ajouter le livre de Claude VIGOUREUX, *Maupas et le coup d'État de Louis-Napoléon : le policier du Deux-Décembre 1851*, Paris, 2002 (Kronos, 34), et les actes de deux colloques : Raymond HUARD (éd.), « Autour de Décembre 1851 », dans *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n° 22 (janv.-juin 2001), p. 9-146, disponible en ligne à l'adresse : <https://rh19.revues.org/482> [site consulté le 13 septembre 2017], et Sylvie APRILE, Nathalie BAYON, Laurent CLAVIER, Louis HINCKER et Jean-Luc MAYAUD (éd.), *Comment meurt une république. Autour du 2 décembre 1851 : actes du colloque tenu à l'Institut des sciences de l'homme, Lyon, du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2001*, Paris, 2004. Une bonne synthèse est fournie par Éric ANCEAU, « Le coup d'État du 2 décembre 1851 ou La chronique de deux morts annoncées et l'avènement d'un grand prince », dans *Parlement[s]*, n° 12 (déc. 2009) [dossier « À l'heure du coup d'État »], p. 24-42.

catholique au régime bonapartiste comme un événement tout à fait naturel, qui ne nécessitait pas d'explications, mais s'inscrivait sans nuances parmi les réactions plus ou moins positives des conservateurs. Quant aux historiens qui ont focalisé plus ponctuellement leur attention sur l'attitude des catholiques face au coup d'État, ils ne sont pas vraiment sortis de l'approche essentiellement diplomatique et institutionnelle (celle des relations entre l'Église et l'État et entre Rome et Paris) ni, plus généralement, du cadre informatif qui caractérisaient déjà les recherches pionnières de Jean Maurain<sup>3</sup>. Dans cet article, nous nous proposons, en revanche, de compléter et d'élargir la compréhension historique des réactions catholiques au coup d'État en privilégiant un point de vue interne au catholicisme français (ce qui nous conduira à laisser à l'arrière-plan l'attitude du Saint-Siège, déjà bien étudiée, d'ailleurs, par Maurain lui-même) et en mettant à profit des documents de nature privée largement inédits (surtout des correspondances de notables et d'ecclésiastiques). Nous chercherons également à saisir la spécificité de ces réactions, en analysant les outils rhétoriques et mentaux que les interprètes catholiques mobilisèrent pour expliquer, sur le plan théologique aussi bien qu'historique, l'« heureuse catastrophe »<sup>4</sup> du 2 Décembre et justifier leur adhésion.

### Dans le « ventre » du consensus : la peur de 1852

L'attitude catholique en décembre 1851 doit être située dans le contexte de ce que Guillaume Cuchet et Sylvain Milbach ont appelé « la grande peur de 1852 »<sup>5</sup>. En effet, la concomitance en avril-mai 1852 des élections législatives et présidentielle, qui laissait prévoir une vacance simultanée des deux principaux pouvoirs de l'État, avait suscité une panique généralisée, une sorte de psychose collective, chez les conservateurs, qui voyaient déjà se profiler à l'horizon la menace de l'anarchie et de la révolution socialiste, d'autant plus que les « démoc-soc » affichaient tout au contraire une grande confiance, ne doutant pas de pouvoir gagner d'un coup, en 1852, la majorité à l'Assemblée nationale et la présidence de la République<sup>6</sup>. Ces échéances électorales

3. Voir Jean MAURAIN, *La politique ecclésiastique du Second Empire de 1852 à 1869*, Paris, 1930, spéc. p. 3-13, et id., *Le Saint-Siège et la France de décembre 1851 à avril 1853 : documents inédits*, Paris, 1930 (Bibl. d'histoire contemporaine), p. 17-41. En dehors des histoires générales du catholicisme français, on peut se reporter à Paul CHRISTOPHE, *L'Église de France dans la révolution de 1848*, Paris, 1998 (Histoire), p. 91-96 ; Jacques-Olivier BOUDON, *Paris capitale religieuse sous le Second Empire*, Paris, 2001 (Histoire religieuse de la France, 18), p. 343-368 ; id., « Napoléon III et la religion », dans Pierre MILZA (éd.), *Napoléon III, l'homme, le politique : actes du colloque organisé par la Fondation Napoléon (Collège de France, amphithéâtre Marguerite-de-Navarre, 19-20 mai 2008)*, [Saint-Cloud], 2008, p. 329-332, et Jacqueline LALOUETTE, *La séparation des Églises et de l'État : genèse et développement d'une idée (1789-1905)*, Paris, 2005 (L'univers historique), p. 249-252.

4. Charles DE MONTALEMBERT, *Journal intime inédit*, éd. Louis LE GUILLOU et Nicole ROGER-TAILLADE, t. V, 1849-1853, Paris, 2006 (Bibl. des correspondances, mémoires et journaux, 24), p. 486.

5. Guillaume CUCHET et Sylvain MILBACH, « The Great Fear of 1852 », dans *French History*, t. 26 (2012), p. 297-324.

6. Sur l'état des esprits à la veille du coup d'État, on peut consulter encore avec profit le tableau dressé par Eugène TÉNOT, *Paris en décembre 1851 : étude historique sur le coup d'État*, Paris, 1868, p. 28-52.

étaient ainsi regardées par tous, bien qu'avec des sentiments et des aspirations diamétralement opposés, comme un tournant fondamental, qui conduirait pour les uns à la jacquerie, à l'anarchie et à une nouvelle Terreur, et pour les autres vers une république vraiment sociale et démocratique.

Quoiqu'habilement exploitée et alimentée par la propagande bonapartiste (bien représentée par la brochure d'Auguste Romieu *Le spectre rouge de 1852*, répandue à des milliers d'exemplaires au printemps de 1851), cette peur n'était pas simplement une création des agents de Louis-Napoléon Bonaparte. Elle avait une existence et une circulation largement autonomes, et se fondait sur la perception bien diffusée d'une menace sociale que toute la presse modérée et conservatrice s'accordait à considérer bien réelle. Les catholiques aussi en furent très affectés : le principal journal confessionnel de Paris, *L'Univers*, commença, à partir de mai 1851, à multiplier dans ses articles des allusions de plus en plus explicites et menaçantes au « cataclysme de 1852 »<sup>7</sup> et à mettre en évidence le péril d'un dérapage jacobin analogue à celui de 1791-1793<sup>8</sup>. Pour l'éviter, expliquait-il, il fallait à tout prix permettre à Louis-Napoléon de se porter candidat aux prochaines élections présidentielles, bien que cela fût formellement interdit par la Constitution.

Dans ce climat de tension, la possibilité d'un coup de force présidentiel qui pût dissiper les incertitudes liées à l'échéance de 1852 n'était pas simplement acceptée comme un moindre mal, mais elle était même souhaitée par plusieurs hommes politiques catholiques, qui la jugeaient le seul moyen de sortir de l'impasse provoquée en juillet par l'échec de la révision constitutionnelle. Dans les derniers jours de novembre 1851, Charles de Montalembert (qui avait déjà été vaguement informé des projets présidentiels de coup d'État<sup>9</sup>) avait ainsi préparé avec une dizaine de députés « élyséens » un nouveau projet de révision constitutionnelle qui devait comporter la division du pouvoir législatif en deux Chambres et la rééligibilité du président de la République, tout en prévoyant que, dans le cas presque certain d'un nouvel insuccès, la minorité conservatrice favorable et Louis-Napoléon en appelleraient directement au peuple pour lui faire ratifier cette révision<sup>10</sup>. Pour sa part, Alfred de

7. Louis VEUILLOT, éditorial de *L'Univers*, 23 mai 1851, p. [1].

8. Id., éditorial de *L'Univers*, 11 oct. 1851, p. [1] : « Ce qu'il y a de certain, c'est que, à regarder notre Constitution et l'état des esprits, nous sommes une seconde fois en 1791. » Du reste, les références à la « légende » révolutionnaire étaient quasi obsessionnelles dans les discours de l'époque, d'un côté et de l'autre (voir G. CUCHET et S. MILBACH, « The Great Fear of 1852 »..., p. 319).

9. Sur ce point, voir l'introduction de Nicole Roger-Taillade à C. DE MONTALEMBERT, *Journal intime...*, t. V, p. 10-11. Le 2 avril 1852, Montalembert confiait à son journal que depuis le 22 juillet 1851 le président de la République lui avait « communiqué son projet de coup d'État, et [lui avait] demandé [son] concours » (*ibid.*, p. 546). Sur l'attitude ambiguë de Montalembert en décembre 1851, voir José CABANIS, *Lacordaire et quelques autres : politique et religion*, [Paris], 1982 (Leurs figures), p. 76-88, et N. ROGER-TAILLADE, « Le Journal intime de Montalembert, source majeure de l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle », dans Antoine DE MEAUX et Eugène DE MONTALEMBERT (éd.), *Charles de Montalembert, l'Église, la politique, la liberté : actes du colloque du 6 novembre 2010, Sénat de la République française*, Paris, 2012, p. 40-41.

10. Voir Adolphe GRANIER DE CASSAGNAC, *Souvenirs du Second Empire*, part. I, *La présidence et le coup d'État*, Paris, 1879, p. 207-210, et le P. Édouard LECANUET, *Montalembert*, t. III, *L'Église et le Second Empire (1850-1870)*, Paris, 1902, p. 29-30. Le premier soutient que Mon-

Falloux, l'un des chefs catholiques du parti légitimiste, avait laissé entendre à la veille du coup d'État au député bonapartiste Georges de Heeckeren que, si le président faisait « apporter à la tribune un ensemble de mesures énergiquement conservatrices », lui et son groupe parlementaire ne se seraient pas refusés de les approuver<sup>11</sup> — une ouverture qui fut tout de suite communiquée à Louis-Napoléon et qui fut dès lors largement exploitée, malgré leurs dénégations réitérées, pour démontrer que Falloux et ses amis n'étaient pas *a priori* hostiles à l'idée d'un coup d'État appuyé par des fractions du parti de l'ordre.

La physionomie initiale du 2 Décembre déçut cependant les attentes des conservateurs. En effet, Louis-Napoléon recourut à la force militaire non pour neutraliser la menace socialiste ou vaincre la minorité parlementaire de gauche, mais pour frapper l'Assemblée dans son ensemble, en la dissolvant et en la dénonçant, dans son *Appel au peuple*, comme l'unique responsable des intrigues qui avaient miné la stabilité politique du pays. En outre, la décision d'abolir la loi électorale du 31 mai 1850 — qui avait rayé près de trois millions de citoyens des listes électorales — et de rétablir le suffrage universel était un affront manifeste aux députés conservateurs, qui avaient fortement voulu cette loi et l'avaient défendue contre tout changement. Les premières réactions publiques des parlementaires catholiques<sup>12</sup> furent donc très hostiles au coup d'État, et l'on en compta plusieurs parmi les deux cent vingt députés de la majorité conservatrice qui furent arrêtés dans l'après-midi du 2 décembre à la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement, où ils s'étaient réunis pour décréter la déchéance du président et organiser une réponse commune au coup d'État<sup>13</sup>. Quant à Montalembert, il se limita à promouvoir et à signer le premier une protestation écrite contre la dissolution violente de l'Assemblée<sup>14</sup>.

Montalembert aurait même invoqué le recours à la force militaire pour faire plier la minorité, mais le second dément totalement cette insinuation. Montalembert lui-même, dans un mémoire écrit en 1869 et resté inédit jusqu'à présent, nie avoir jamais conseillé un coup de force sans le soutien de la majorité conservatrice (Arch. nat., 305 AP 7, dossier 3, « Mémoire sur le coup d'État, adressé au comte Daru », p. 31-32 ; nous nous apprêtons à publier ce mémoire, avec des notes et une introduction historique, dans l'*Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*).

11. C'est la version fournie par Falloux lui-même dans ses *Mémoires d'un royaliste*, Paris, 1888, vol. II, p. 159-161, où il affirme n'avoir dit à Heeckeren que des mots « de légalité et de constitutionnalité ». Au contraire, l'offre de Falloux est présentée comme un soutien explicite à un coup d'État contre la minorité « rouge » de l'Assemblée aussi bien par A. GRANIER DE CASSAGNAC, *Souvenirs...*, part. I, p. 211-213, que par C. DE MONTALEMBERT, *Journal intime...*, t. V, p. 503.

12. Il faut rappeler ici qu'au moment du coup d'État les catholiques manquaient d'une organisation politique propre, car le soi-disant parti catholique, fondé sous l'égide de Montalembert dans les années 1840, avait perdu après la révolution de 1848 son autonomie et sa spécificité, en s'identifiant de plus en plus strictement avec le programme conservateur du parti de l'ordre, et avait disparu de fait au milieu de l'année 1850, à cause des dissensions internes provoquées par la loi sur l'enseignement de mars 1850, dite loi Falloux. Voir à ce sujet S. MILBACH, *Les chaires ennemies : l'Église, l'État et la liberté d'enseignement secondaire dans la France des notables (1830-1850)*, Paris, 2015 (Bibl. d'études des mondes chrétiens, 3), p. 351-374 et 505-528.

13. Sur cet épisode, voir E. TÉNOT, *Paris en décembre 1851...*, p. 142-164. Plus généralement, sur la résistance parlementaire, voir É. ANCEAU, « Les représentants du peuple et le coup d'État du 2 décembre 1851 », dans *Parliaments, Estates and Representation*, t. 23 (2003), p. 69-87.

14. Le texte de cette protestation est publié dans C. DE MONTALEMBERT, *Œuvres*, t. III, *Discours (1848-1852)*, Paris, 1860, p. 589.

L'insurrection armée qui éclata à Paris et dans beaucoup de départements entre le 3 et le 10 décembre <sup>15</sup> changea toutefois la situation. Si le coup d'État avait été conçu et présenté par la propagande en premier lieu comme un coup de force *contre* l'Assemblée conservatrice et *en faveur* des masses populaires, afin de leur restituer la pleine souveraineté électorale, la résistance républicaine remit en cause cette représentation initiale, en ceci qu'elle forçait Louis-Napoléon à opérer une vaste répression militaire qui évoquait de fort près (au moins symboliquement) les événements sanglants de juin 1848. Ce tournant bouleversa le récit public du coup d'État tel qu'il avait été donné dans les premiers jours par la presse bonapartiste (surtout par *Le Constitutionnel* et *La Patrie*), en le réorientant vers la rhétorique habituelle de la conservation sociale et de la lutte contre le socialisme. Ainsi, la réaction violente au 2 Décembre était présentée comme la confirmation de ce que la France aurait éprouvé à une large échelle en 1852 sans l'intervention préventive du président. Comme l'écrivait un correspondant de Boulogne-sur-Mer à Louis Veillot, directeur de *L'Univers* : « Chacun regarde l'opération du 2 décembre comme une sorte de hardie inoculation du virus de 1852, et conséquemment se trouve heureux que l'inoculation préservative du fléau [de la] guerre civile ait eu un plein succès <sup>16</sup>. »

### **Veillot et Montalembert, les piliers du ralliement catholique**

La prompt réorientation du coup d'État dans une direction nettement antisocialiste <sup>17</sup> attira tout naturellement la faveur catholique du côté du président, qui abandonna ainsi l'apparence du champion populaire pour revêtir celle du garant de l'ordre, de la propriété et de la religion. En effet, les premières nouvelles des insurrections départementales venaient à peine d'arriver à Paris que Veillot lança dans *L'Univers* un appel à tous les amis de l'ordre, en premier lieu aux catholiques, pour les presser de faire cause commune avec Louis-Napoléon : « Il n'y a ni à choisir, ni à récriminer, ni à délibérer. Il faut soutenir le Gouvernement. Sa cause est celle de l'ordre social », écrivait-il <sup>18</sup>.

Ce ralliement fut encouragé et consolidé par quelques mesures prises par le nouveau Gouvernement dans le but évident d'obtenir la complaisance de l'Église et de l'opinion catholique. L'acte le plus important en ce sens fut sans aucun doute le décret du 6 décembre 1851 qui rendait au culte catholique

15. On peut se reporter sur ce sujet à Maurice AGULHON, *1848 ou L'apprentissage de la République (1848-1852)*, nouv. éd., Paris, 2002 (Points. Histoire, 108. Nouvelle histoire de la France contemporaine, 8) [éd. orig. Paris, 1973], p. 191-216.

16. Bibl. nat. de France, NAF 24225, fol. 286r (lettre d'Ernest Grégoire à Louis Veillot, 7 décembre 1851).

17. Mettent en évidence ce revirement Frédéric BLUCHE, *Le bonapartisme : aux origines de la droite autoritaire (1800-1850)*, Paris, 1980, p. 319-320, et Bernard MÉNAGER, « 1848-1871 : autorité ou liberté », dans Jean-François SIRINELLI (dir.), *Histoire des droites en France*, nouv. éd., [Paris], 2006 (Coll. Tel. 342-344), t. I, *Politique* [éd. orig. [Paris], 1992 (NRF essais)], p. 112-113.

18. L. VEILLOT, éditorial de *L'Univers*, 5 déc. 1851, p. [1].

l'église Sainte-Geneviève de Paris, le Panthéon, qui avait été sécularisée une deuxième fois en 1830 après la désaffectation révolutionnaire de 1791<sup>19</sup>. Cette mesure revêtait en effet une haute valeur symbolique, comme Veillot l'expliqua à son public : c'était une revanche du vrai Dieu sur les « dieux de fabrication humaine » auxquels avait été consacré le Panthéon, un « acte de réparation » pour la profanation commise au nom des idées révolutionnaires et voltairiennes<sup>20</sup>. Si certains catholiques accueillirent froidement un acte de propagande aussi explicite, la majorité des fidèles et du clergé, pourtant, semble l'avoir jugé positivement, comme une manifestation de la piété personnelle et de la faveur de Louis-Napoléon pour la religion catholique, et comme un bon présage pour son futur gouvernement.

La reconsécration de Sainte-Geneviève acheva de persuader Montalembert et Veillot, peut-être les deux laïcs les plus influents du catholicisme français à ce moment, d'apporter un fort soutien public à Louis-Napoléon : leur intention était de conquérir une position de force auprès du nouveau dictateur alors que son pouvoir était encore fragile, et de s'en servir pour orienter sa politique en faveur des intérêts catholiques. Les enjeux étaient de taille. Montalembert, qui aspirait à devenir une sorte de conseiller ecclésiastique spécial du président de la République, sinon un ministre en règle<sup>21</sup>, espérait obtenir des résultats significatifs dans trois directions : une plus grande liberté d'action et d'organisation pour l'Église de France, en réformant radicalement les Articles organiques ; une pleine « liberté de charité », en éliminant les limites que la législation opposait à l'exercice de la charité privée ; une plus large liberté de l'enseignement, en limitant encore les compétences et les pouvoirs de contrôle de l'Université publique, déjà réduits par la loi Faloux<sup>22</sup>.

Si le *lobbying* catholique de Montalembert fut contrecarré et annulé dans les faits par celui de conseillers bien plus puissants (tels Persigny, Rouher ou Troplong<sup>23</sup>), son adhésion publique au nouveau régime ne fournit pas moins une contribution de première importance à sa légitimation. Fut en particulier décisive à cet effet la lettre qu'il envoya à la rédaction de *L'Univers* le 12 décembre, et que ce journal publia deux jours après, par laquelle il encourageait ouvertement les électeurs catholiques à participer au plébiscite des 20 et 21 décembre et à voter pour confirmer les pouvoirs présidentiels à

19. En réalité, l'initiative avait été prise quelques jours avant le coup d'État par le ministre des Cultes Charles Giraud, remplacé par Hippolyte Fortoul le 3 décembre 1851, mais elle fut ratifiée seulement après le 2 décembre.

20. Voir L. VEILLOT, éditorial de *L'Univers*, 8 déc. 1851, p. [1].

21. Il écrivait à sa femme, Anne de Mérode, le 25 décembre 1851 : « Je veux bien être ministre, prendre part active et directe à la réorganisation morale et sociale du pays, si on m'en juge digne » (arch. dép. de la Côte-d'Or, 1 Mi 655 (R 4), dossier 75).

22. Sur le rôle et les attentes de Montalembert, voir le P. É. LECANUET, *Montalembert...*, t. III, p. 43-48, et J. MAURAIN, *La politique ecclésiastique du Second Empire...*, p. 14-22.

23. Montalembert se plaignit à plusieurs reprises auprès de ses correspondants de l'inutilité de ses conseils. Voir, par exemple, ses lettres à Xavier et Félix de Mérode des 26 et 27 décembre 1851 (arch. dép. de la Côte-d'Or, 1 Mi 791 (R 26), dossier 444, n° 39, et dossier 443, n° 73), et sa lettre à Gustave de La Tour du 28 décembre 1851 (Bibl. nat. de France, NAF 24236, fol. 102r-104r).

Louis-Napoléon et lui confier la tâche de rédiger une nouvelle Constitution <sup>24</sup>. Bien qu'il se refusât à approuver les modalités violentes et illégales du coup d'État, Montalembert décrivait néanmoins ce vote comme un choix manichéen entre la Révolution et l'ordre, incarné par le président de la République. Il soulignait bien qu'il ne fallait s'inféoder à aucun parti ni homme politique, et circonscrivait son adhésion dans des limites bien précises : « Remarquez bien que je ne prêche ni la confiance absolue ni le dévouement illimité ; je ne me donne sans réserve à personne. Je ne professe aucune idolâtrie. » Cependant, il n'hésitait pas à faire valoir les nombreux mérites que Louis-Napoléon avait gagnés auprès de l'Église dans les années précédentes : « La liberté de l'enseignement garantie ; le pape rétabli par les armes françaises ; l'Église remise en possession de ses conciles, de ses synodes, de la plénitude de sa dignité, et voyant graduellement s'accroître le nombre de ses collègues, de ses communautés, de ses œuvres de salut et de charité <sup>25</sup> ! »

Le soutien public du laïc Montalembert trouva un important écho ecclésiastique dans la lettre que l'abbé Philippe Gerbet, vicaire général d'Amiens, lui adressa — tout en la faisant immédiatement publier par *L'Univers* — pour le féliciter de ses « sages et patriotiques conseils » <sup>26</sup>. Celui qui avait été le plus intime collaborateur de Félicité de Lamennais et qui était alors l'un des principaux penseurs « ultramontains » prétendait parler non pas à titre personnel, mais en tant que représentant du clergé tout entier. Face aux « sinistres lueurs de l'incendie universel dont on [venait] de comprimer l'effroyable essai », face aux nouveaux barbares qui menaçaient l'ordre moral et social (barbares non par naissance, mais « par corruption, sous l'influence d'exécrables doctrines »), tout le clergé français était appelé à imiter la conduite suivie par les Pères de l'Église lors des premières invasions barbares, quand « ils soutinrent tout pouvoir qui leur promettait de protéger la société contre les mœurs et les instincts sauvages de la barbarie » <sup>27</sup>. Louis-Napoléon incarnait ce pouvoir, et son coup d'État, en écrasant les plans du socialisme et de la Révolution, constituait « un éminent service rendu à toute la catholicité ». Et l'abbé Gerbet de conclure : « Le clergé a compris toutes ces vérités. Il ne se tiendra pas à l'écart ; il ne se séparera pas de l'opinion publique dans la grande élection qui aura lieu dimanche prochain. »

24. Montalembert reprit ainsi en décembre 1851 le rôle de « grand électeur » catholique qu'il avait déjà joué en faveur de Louis-Napoléon Bonaparte lors de l'élection présidentielle de 1848. Voir André TRANNOY, « Responsabilités de Montalembert en 1848 », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 35 (1949), p. 201-204.

25. *L'Univers*, 14 déc. 1851, p. [1].

26. *Ibid.*, 18 déc. 1851, p. [1]. La lettre était datée d'Amiens, le 15 décembre 1851. Elle fut lue et approuvée par l'évêque d'Amiens, M<sup>gr</sup> de Salinis, comme l'abbé Gerbet l'écrivit à Montalembert le 16 décembre en la lui adressant : « Je viens de lire cette lettre à l'évêque d'Amiens. Il me charge de vous dire qu'elle exprime aussi toute sa pensée » (arch. dép. de la Côte-d'Or, 1 Mi 832 (R 4), dossier 643).

27. L'abbé Gerbet rejetait ainsi, en le renversant complètement, l'appel à « passer aux barbares », c'est-à-dire à christianiser la démocratie, que Frédéric Ozanam avait lancé aux catholiques à la veille de la révolution de 1848. Voir Frédéric OZANAM, « Les dangers de Rome et ses espérances », dans *Le Correspondant*, t. 21 (1848), p. 412-435. Sur le sens et le contexte de cette intervention, voir Gérard CHOLVY, *Frédéric Ozanam (1813-1853) : l'engagement d'un intellectuel catholique au XIX<sup>e</sup> siècle*, [Paris], 2003, p. 584-596.

### Une opposition minoritaire et divisée

Si l'appui explicite de Montalembert et de *L'Univers* valut certainement au président de la République, lors du plébiscite, plusieurs centaines de milliers de suffrages autrement tentés par l'abstention, une fraction de l'opinion catholique, minoritaire mais socialement influente, restait cependant méfiante envers le coup d'État et la dictature bonapartiste, si ce n'est ouvertement hostile. Parmi toutes les raisons (personnelles, politiques, religieuses...) qui expliquent cette opposition catholique, on peut distinguer deux courants majeurs : un courant libéral et un courant légitimiste.

Dans le premier se rangeaient les catholiques qui reprochaient à Louis-Napoléon d'être sorti de la légalité constitutionnelle pour instituer un despotisme qui ne laissait rien espérer de bon ni pour la France ni pour l'Église. Le nom de Bonaparte n'était pas pour eux le symbole d'un pays régénéré et réorganisé (comme le président de la République l'avait affirmé dans son *Appel au peuple*), mais évoquait au contraire le triste souvenir d'anciennes persécutions contre l'Église : « Si ce nom rappelle le Concordat, il rappelle en même temps les [Articles] organiques ; il rappelle l'homme qui voulut se faire de la religion un outil (*instrumentum regni*), tradition qui n'est point oubliée ; [...] il rappelle enfin le persécuteur de Pie VII, l'homme qui fit mettre trois évêques à Vincennes <sup>28</sup> », écrivait à Vuillot Théophile Foisset, notable catholique bourguignon, en lui conseillant plus de retenue. Tandis que Vuillot et Montalembert répétaient que leur soutien à Louis-Napoléon n'était pas inconditionné, mais subordonné à l'obtention de certaines concessions, les catholiques critiques craignaient justement l'appui ostentatoire que le nouveau régime semblait promettre à l'Église. Le retour à une condition de privilège garantie par la protection de l'État, en l'absence d'une vraie liberté, risquait, à leurs yeux, d'affaiblir la vitalité et l'élan dynamique dont le catholicisme français avait fait montre dans les années 1840, quand il avait bâti ses revendications sur le seul terrain du droit commun.

À côté de personnalités modérées ou conservatrices comme Foisset ou Albert de Broglie, suivaient aussi cette ligne d'opposition libérale les membres de celle que Montalembert appelait avec mépris « l'école de *L'Ère nouvelle* » <sup>29</sup>, c'est-à-dire les catholiques qui avaient collaboré en 1848-1849 au journal parisien *L'Ère nouvelle* et en avaient partagé, à des degrés divers, le programme démocrate-chrétien, en particulier le père Henri Lacordaire, l'abbé Henri Maret et Frédéric Ozanam <sup>30</sup>. Quoique leurs idées politiques fussent en 1851 beaucoup moins homogènes qu'en 1848, commune et totale était néanmoins leur aversion pour un coup d'État qui instaurait une dictature

28. Archives de l'Institut catholique de Paris, fonds Louis Vuillot, carton 16, dossier N, lettre de Théophile Foisset à Louis Vuillot, 9 décembre 1851.

29. Bibl. nat. de France, NAF 24236, fol. 91r (lettre de Charles de Montalembert à Gustave de La Tour, 10 décembre 1851).

30. Sur l'histoire de ce journal, voir Christine MOREL, « Un journal démocrate-chrétien en 1848-1849 : *L'Ère nouvelle* », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 63 (1977), p. 25-55.



sur les ruines d'une république démocratiquement constituée. Lacordaire voyait dans la « violation par la force militaire de la Constitution d'un pays [...] une calamité publique, qui prépar[ait] pour l'avenir de nouveaux coups de fortune et l'avilissement progressif de l'ordre civil »<sup>31</sup>, et il n'attendait « rien de bon et de chrétien [...] des mains du despotisme, et surtout du despotisme militaire »<sup>32</sup>. Pour ne pas compromettre son « honneur de chrétien », Lacordaire décida de suspendre en 1852 ses célèbres conférences de carême à Notre-Dame<sup>33</sup>. Bien qu'animés par des convictions plus ouvertement démocratiques, Maret et Ozanam réagirent au coup d'État non moins passivement que le dominicain et ne lui opposèrent qu'un silence indigné mais impuissant. Si Ozanam, déjà atteint par la maladie qui allait le conduire à la mort en 1853, voyait désormais ses convictions républicaines comme des illusions<sup>34</sup>, Maret préféra « se renfermer dans une sage réserve, dont ses doctrines politiques lui faisaient un devoir »<sup>35</sup>, et il quitta Paris peu avant le plébiscite pour se retirer à Lyon pendant quelques mois<sup>36</sup>.

Quant au second courant d'opposition, celui des catholiques légitimistes, il s'insérait tout naturellement dans la question dynastique. La fidélité au principe de légitimité et la volonté de restaurer la monarchie dans la plénitude de ses droits contraignaient ces catholiques à refuser toute compromission avec le nouveau régime, d'autant plus que le coup d'État mettait à mal la stratégie de « fusion » entre les deux branches royales (Bourbon et Orléans), qu'une partie d'entre eux avait souhaitée. Ils ne déploraient pourtant pas trop la chute d'une république peu aimée et instable et n'étaient guère disposés à pousser leur opposition jusqu'à la résistance armée, au risque de déclencher une guerre civile qui n'aurait favorisé que le désordre et l'anarchie<sup>37</sup>. D'ailleurs, le coup d'État tranchait de façon nette, quoiqu'illégal et violente, le nœud gordien de la deuxième candidature présidentielle de Louis-Napoléon, invoquée par beaucoup de catholiques légitimistes comme *extrema ratio* contre le chaos politique, et il permettait au parti monarchiste de gagner du temps pour réorganiser ses forces. Si l'on ajoute que la répression militaire avait brisé les plans et la résistance des « démoc-soc », il n'est pas difficile de

31. Lettre du père Henri Lacordaire à Albert Du Boys, 11 janvier 1852, citée dans Théophile FOISSET, *Vie du R. P. Lacordaire*, Paris, 1870, vol. II, p. 184.

32. Lettre du père Henri Lacordaire à Théophile Foisset, 31 décembre 1851, éditée dans *Lettres du R. P. H.-D. Lacordaire à Théophile Foisset, précédées de la notice dictée par le Père sur son lit de mort*, éd. Joseph CRÉPON, Paris, 1886, vol. II, p. 127-128.

33. Voir T. FOISSET, *Vie du R. P. Lacordaire...*, vol. II, p. 203-206. Sur l'attitude de Lacordaire face au coup d'État, on peut se rapporter plus largement à Anne PHILIBERT, *Henri Lacordaire*, Paris, 2016, p. 443-461.

34. Voir G. CHOLVY, *Frédéric Ozanam...*, p. 647-649.

35. Gustave BAZIN, *Vie de M<sup>sr</sup> Maret, évêque de Sura, archevêque de Lépante [...] : son temps et ses œuvres*, Paris, 1891, vol. I, p. 387-388.

36. Voir Andrea RICCARDI, « Alle origini del neogallicanesimo di Henri Maret : la sua formazione nella vita della Chiesa di Parigi tra i progressi ultramontani ed il colpo di Stato bonapartista », dans *Archivum historiae pontificiae*, t. 14 (1976), p. 219-264, spéc. p. 255-264.

37. Ces hésitations et réserves sont bien exprimées dans un mémoire du catholique légitimiste Denys Benoist d'Azy, édité par Robert R. LOCKE et Ray E. CUBBERLY, « A New *Mémoire* on the French Coup d'Etat of December 2, 1851 », dans *French Historical Studies*, t. 12 (1982), p. 564-588.

comprendre ces mots de Falloux : « Je fais tout mon possible pour paraître résigné ; au fond je suis satisfait <sup>38</sup>. »

Il n'en restait pas moins pour les légitimistes le problème de l'attitude à tenir face au plébiscite : fallait-il y participer ou non ? Et si oui, comment voter ? Le comité des Douze, qui représentait en France le comte de Chambord, confirma la ligne abstentionniste suivie depuis 1830 <sup>39</sup>, mais plusieurs personnalités du parti craignaient que soustraire trop de suffrages à Louis-Napoléon ne réanimât l'insurrection. Pour les catholiques légitimistes, ce problème se posait de manière particulière, puisqu'ils étaient divisés entre l'obéissance à la consigne du prince et les pressions en faveur du président, qui provenaient non seulement de Montalembert et Veuillot, mais aussi d'une grande partie de l'épiscopat et, avec beaucoup de discrétion, du Saint-Siège lui-même. En réalité, surtout dans les campagnes, la majorité des catholiques légitimistes ne cachait pas son approbation du coup d'État et des mesures d'urgence prises contre les rouges, et elle n'hésita pas à donner ses suffrages au président lors du plébiscite. D'ailleurs, de nombreux catholiques légitimistes estimaient que voter pour le président était le meilleur moyen d'accélérer la crise du système politique en vigueur et le retour de la monarchie. L'abbé Gaston de Ségur, aristocrate légitimiste, en était tout à fait convaincu, et il écrivait à ce propos à Veuillot :

« Continuez à combattre ferme pour le président. C'est le salut de la France et celui du pape, ni plus ni moins. Je ne conçois pas les récriminations dont je vous sais l'objet de la part des légitimistes. Je le suis comme vous, et c'est précisément pour cela que je vote pour Nap. Il macadamise la route pour Henri V [le comte de Chambord] <sup>40</sup>. »

Si l'on cherche à dégager les lignes de force des diverses formes d'opposition catholique au coup d'État, deux éléments communs et prééminents ressortent : l'ambiguïté et la passivité. En effet, les catholiques blâmèrent généralement, du point de vue moral, la violence et l'illégalité du 2 Décembre, mais ils n'en approuvèrent pas moins, dans sa substance, l'action de répression sociopolitique <sup>41</sup>. Leur indignation morale fut donc de courte durée et fit bientôt place à une adhésion de plus en plus marquée à la dictature, qui se présentait d'ailleurs comme le meilleur rempart de la religion, de l'ordre et de la propriété. Quant à l'infime minorité catholico-démocratique, elle persévéra

38. Cité dans J. MAURAIN, *La politique ecclésiastique du Second Empire...*, p. 9, n. 1. Sur la conduite de Falloux après le coup d'État, voir Gérard GOBBI, *Le comte de Falloux (1811-1886) : entre Église et monarchie*, Rennes, 2010 (Histoire), p. 164-171.

39. La question de l'abstention électorale des légitimistes est bien traitée par Steven D. KALE, « French Legitimists and the Politics of Abstention (1830-1870) », dans *French Historical Studies*, t. 20 (1997), p. 665-701. On peut consulter aussi Olivier TORT, « Les stratégies des légitimistes sous le Second Empire ou Le triomphe de l'irrésolution », dans *Parlement[s]*, hors-série, n° 4 (oct. 2008) [dossier « Second Empire »], p. 116-131.

40. Bibl. nat. de France, NAF 24633, fol. 248r-248v (lettre de l'abbé de Ségur à Louis Veuillot, 15 décembre 1851).

41. La distinction, en fait de jugement moral, entre le coup d'État et ses conséquences est bien exprimée par ces mots de Foisset : « Pour moi, je suis pour le 3 décembre, mais le 2, je ne puis me résoudre à le canoniser » (Archives de l'Institut catholique de Paris, fonds Louis Veuillot, carton 16, dossier N, lettre de Théophile Foisset à Louis Veuillot, 14 décembre 1851).

dans son refus du coup d'État, mais n'alla pas au-delà d'une opposition purement passive et symbolique. Certes, il y eut des catholiques démocrates, comme les députés Frédéric Arnaud et Jules Bastide, ou encore le journaliste Frédéric Morin, qui montèrent sur les barricades à Paris <sup>42</sup>, et des « curés républicains » arrêtés en province et exilés à cause de leur engagement politique <sup>43</sup>. Mais ces exemples, par leur caractère exceptionnel, ne font que souligner l'absence d'une action de résistance, ou du moins d'une protestation publique et organisée, de la part des catholiques.

### L'apport décisif de l'épiscopat

Quoique discrets dans leurs prises de position publiques, les évêques jouèrent un rôle fondamental dans le ralliement catholique au coup d'État : ils encouragèrent généralement les fidèles et le clergé à soutenir le nouveau régime et à participer au plébiscite, surtout dans les contextes où les résistances étaient plus vives et les résultats de la consultation électorale plus incertains.

Le 2 décembre 1851 se trouvaient à Paris, outre M<sup>sr</sup> Sibour, une dizaine de prélats, à savoir les archevêques de Reims et Tours (Gousset et Morlot) et les évêques d'Arras (Paris), Autun (Marguerie), Carcassonne (Bonnehose), Moulins (Dreux-Brézé), Orléans (Dupanloup) et Versailles (Gros). Ils se réunirent chez le cardinal Gousset pour concerter une ligne commune face au coup d'État. Seul M<sup>sr</sup> Dupanloup déconseilla toute compromission avec le président <sup>44</sup>, tandis que tous les autres prélats jugèrent nécessaire d'appuyer le nouveau cours politique et encouragèrent Montalembert à donner son appui au président en acceptant la place dans l'Assemblée consultative, nouvellement créée, qu'il lui avait offerte <sup>45</sup>.

Pour sa part, M<sup>sr</sup> Sibour, qui ne cachait pas ses sympathies républicaines, accueillit le coup d'État très froidement, sinon avec hostilité, et il refusa de remercier officiellement le Gouvernement pour le décret sur le Panthéon <sup>46</sup>. Mais lui non plus ne résista pas longtemps : effrayé par le risque d'une radicalisation révolutionnaire et partiellement rassuré par la nette sanction populaire du plébiscite, il ne tarda pas à se rallier au régime, le jugeant une

42. Sur l'action de ces catholiques, voir *Histoire dun crime : déposition d'un témoin*, de Victor Hugo (Victor HUGO, *Œuvres complètes*, éd. Jacques SEEBACHER et Guy ROSA, t. VI, *Histoire*, Paris, 1987 (Bouquins, 54), p. 292-294, 413, 425, 437 et 557).

43. Voir P. CHRISTOPHE, *L'Église de France dans la révolution de 1848...*, p. 95.

44. L'Égitimiste et modérément libéral, M<sup>sr</sup> Dupanloup ne doutait pas de l'échec final du coup d'État, comme il l'écrivait à Montalembert le 8 décembre : « L'explosion des lettres privées est effrayante. Je ne crois pas qu'il y eût jamais une puissance humaine capable de lutter contre une telle insurrection des âmes » (arch. dép. de la Côte-d'Or, 1 Mi 832 (R 4), dossier 643).

45. Sur cette réunion épiscopale, voir M<sup>sr</sup> Louis BESSON, *Vie du cardinal de Bonnehose, archevêque de Rouen*, Paris, 1887, vol. II, p. 301, et chan. Isidore GOUSSET, *Le cardinal Gousset : sa vie, ses œuvres, son influence*, Besançon, 1903, p. 295.

46. Voir Bibl. nat. de France, NAF 24236, fol. 90r-91r (lettre de Charles de Montalembert à Gustave de La Tour, 10 décembre 1851).

parenthèse nécessaire pour rétablir le juste équilibre entre ordre et liberté <sup>47</sup>, et espérant pouvoir s'en servir comme d'un rempart contre l'avancée des doctrines « ultramontaines » et d'un contrepoids à la puissance excessive de la papauté romaine <sup>48</sup>.

Nonobstant le soutien informel des évêques présents à Paris en décembre 1851, l'épiscopat préféra garder une certaine neutralité dans les tout premiers jours. Certes, la plupart des évêques regardèrent avec faveur un acte qui semblait dissiper les incertitudes politiques de l'avenir <sup>49</sup>, mais le succès final du coup d'État n'était pas encore assuré, et il ne convenait donc pas de se risquer à cautionner ouvertement un régime qui pouvait encore être renversé. Le 6 décembre, en effet, le nonce Garibaldi informa le cardinal Giacomo Antonelli, secrétaire d'État de Pie IX, que « les évêques, pour ne pas se compromettre devant une partie de leurs fidèles, essa[i]er[ai]ent de ne faire aucun acte en ce qui concern[ait] les circonstances actuelles, y compris ceux qui [étaient] personnellement plus favorables au président » <sup>50</sup>. Encore une fois, ce furent les insurrections républicaines qui décidèrent les évêques à s'activer pour rallier fidèles et clergé au régime et les encourager à « déposer dans l'urne le oui sauveur », selon les propres paroles de l'évêque de Limoges <sup>51</sup>. Si l'action épiscopale en ce sens fut alors largement unanime, beaucoup de prélats préférèrent toutefois agir avec discrétion, en donnant seulement des encouragements verbaux <sup>52</sup>.

Une poignée d'évêques, cependant, voulut exprimer ouvertement son appui au nouveau régime. Le premier de cette cordée fut M<sup>gr</sup> Clausel de

47. Deux ans après le coup d'État, il écrivait : « J'ai cru, à la vérité, et je crois encore que, pour arrêter la France sur la pente des abîmes où elle se précipitait, une dictature était nécessaire » (arch. dép. de la Côte-d'Or, 1 Mi 808 (R 12), dossier 568, lettre de M<sup>gr</sup> Sibour à Charles de Montalembert, 10 septembre 1853).

48. Sur ce point, voir Mark A. GABBERT, « Bishop *Avant Tout* : Archbishop Sibour's Betrayal of the Second Republic », dans *The Catholic Historical Review*, t. 64 (1978), p. 337-356 ; id., « The Limits of French Catholic Liberalism : M<sup>gr</sup> Sibour and the Question of Ecclesiology », dans *French Historical Studies*, t. 10 (1978), p. 641-663, et J.-O. BOUDON, *Paris capitale religieuse...*, p. 343-350. Les controverses entre « gallicans » et « ultramontains » qui divisaient alors le clergé français sont bien décrites par Austin GOUGH, *Paris et Rome : les catholiques français et le pape au XIX<sup>e</sup> siècle*, trad. fr., Paris, 1996 (Églises-sociétés).

49. Pour ne donner que quelques exemples, le cardinal Gousset commenta : « Le doigt de Dieu est ici » (cité dans le P. É. LECANUET, *Montalembert...*, t. III, p. 35) ; M<sup>gr</sup> Menjaud, de Nancy, écrivit en personne au président de la République pour le féliciter du coup d'État et utilisa une phrase depuis devenue célèbre : « Vous n'êtes sorti de la légalité que pour rentrer dans le droit » (cité dans J. MAURAIN, *La politique ecclésiastique du Second Empire...*, p. 7, n. 2) ; le cardinal de Bonald, de Lyon, complimenta Veuillot, le 19 décembre 1851, pour être entré « dans la ligne que nous indiquaient la religion, la saine politique et le bon sens » (Bibl. nat. de France, NAF 24225, fol. 240r) ; M<sup>gr</sup> Doney, de Montauban, bien qu'avec prudence, ne cacha pas sa satisfaction : « Je ne regrette pas [...] la suppression de la mauvaise presse, du bavardage des Chambres et de la Constitution. Dieu veuille que rien de tout cela ne ressuscite ! » (arch. dép. de la Côte-d'Or, 1 Mi 832 (R 4), dossier 643, lettre de M<sup>gr</sup> Doney à Charles de Montalembert, 6 décembre 1851).

50. *Le relazioni diplomatiche fra lo Stato pontificio e la Francia*, 3<sup>e</sup> série, 1848-1860, t. III, 16 aprile 1850-10 novembre 1853, éd. Margherita BETTONI, Rome, 1976 (Fonti per la storia d'Italia, 131), p. 235. Nous traduisons.

51. Arch. dép. de la Côte-d'Or, 1 Mi 832 (R 4), dossier 643, lettre de M<sup>gr</sup> Buissas à Charles de Montalembert, 19 décembre 1851.

52. Ce fut le cas, entre autres, de M<sup>gr</sup> de Bonnechose (voir M<sup>gr</sup> L. BESSON, *Vie du cardinal de Bonnechose...*, vol. II, p. 301).

Montals, de Chartres, qui, le 12 décembre, adressa à son clergé une circulaire très éloquente : puisque « la Providence, écrivait-il, ne nous donne, en ce moment, que ce moyen de salut », il faut soutenir le président de la République de toute façon, en sachant bien que « tout ce que nous apprenons, ces jours-ci, des abominations, des horreurs et des excès les plus sauvages qui viennent d'avoir lieu sont en petit un échantillon et un crayon anticipé des monstruosité qui auraient été commises en grand et dans toute la France si Dieu avait permis le triomphe du socialisme »<sup>53</sup>. Cette circulaire fit sensation et fut largement diffusée par la presse bonapartiste. L'exemple de Chartres fut suivi par d'autres évêques. Le 14 décembre, M<sup>gr</sup> Monyer de Prilly, de Châlons-sur-Marne, diffusa une lettre d'adhésion publique à la circulaire de M<sup>gr</sup> Clausel de Montals, où il affirmait que ses paroles exprimaient la pensée « de tous les gens de bien, de tous les évêques », et que « Dieu [était] avec M. le Président »<sup>54</sup>. Le 17, M<sup>gr</sup> Lemée, de Saint-Brieuc, exhorta aussi son clergé à s'inspirer des paroles de l'évêque de Chartres<sup>55</sup>. De l'autre côté de la France, M<sup>gr</sup> Raess, de Strasbourg, publia le 16 décembre une circulaire pour plaider la cause de Louis-Napoléon, où il pria Dieu « de couvrir de sa protection cet homme de sa droite, de lui donner la sagesse et l'énergie qui lui sont nécessaires pour achever l'œuvre qu'il a si bien commencée »<sup>56</sup>. Quelques jours après, M<sup>gr</sup> Bouvier, du Mans, écrivit à son clergé pour l'inviter à participer au plébiscite<sup>57</sup>, et, le 20 décembre, M<sup>gr</sup> de Mazenod, de Marseille, fit de même avec une lettre insérée dans *Le Courrier de Marseille*<sup>58</sup>.

Les principales réserves épiscopales se rencontrèrent, comme il était prévisible, dans l'Ouest blanc, entre Bretagne, Anjou et Vendée. Même si elles ne se transformèrent jamais en une opposition ouverte au président de la République, ces réserves furent néanmoins largement responsables des taux d'abstention élevés qui caractérisèrent ces départements. Cette espèce de prudente fronde trouva son chef en M<sup>gr</sup> Jaquemet, de Nantes, qui fut consulté par les autres prélats de la région et chercha à établir entre eux une ligne de conduite commune<sup>59</sup>. Il fit savoir à Montalembert, et par son intermédiaire au président de la République, que les évêques de l'Ouest demandaient le droit de rester neutres et que le coup d'État avait suscité, dans leur clergé, une émotion très vive : « On n'a pu voir jusqu'ici d'assez haut l'événement qui vient de s'accomplir. On ne voit que des flots de sang répandu et la Consti-

53. La circulaire a été éditée par l'abbé Ernest SEVRIN, *Un évêque militant et gallican au XIX<sup>e</sup> siècle : M<sup>gr</sup> Clausel de Montals, évêque de Chartres (1769-1857)*, Paris, 1955 (Bibl. de la Société d'histoire ecclésiastique de la France), vol. II p. 645.

54. *L'Univers*, 20 déc. 1851, p. [1].

55. *Ibid.*

56. *Ibid.*, 21 déc. 1851, p. [1].

57. *Ibid.*, 20 déc. 1851, p. [1].

58. *Ibid.*, 25 déc. 1851, p. [1].

59. Sur le rôle de Jaquemet, voir abbé Victor MARTIN, *Vie de M<sup>gr</sup> Jaquemet, évêque de Nantes*, Paris, 1889, p. 324-331, et Marcel LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire : M<sup>gr</sup> Jaquemet (1849-1869)*, Nantes, 1982, vol. II, p. 663-667.

tution violée par celui qui l'avait seul jurée<sup>60</sup>. » Malgré les assurances de Louis-Napoléon, Jaquemet et ses collègues choisirent l'abstention, tantôt en l'encourageant ouvertement, comme M<sup>gr</sup> Brossais-Saint-Marc, de Rennes, tantôt en donnant simplement l'exemple. Les évêques légitimistes de Vannes, M<sup>gr</sup> de La Motte de Broons et de Vauvert, et de Quimper, M<sup>gr</sup> Graveran, qui avaient soutenu le général Cavaignac aux élections présidentielles de 1848, menèrent aussi campagne pour l'abstention, mais avec circonspection<sup>61</sup>. Firent exception, dans le même contexte géographique, M<sup>grs</sup> Angebault, d'Angers, et Lemée, de Saint-Brieuc, déjà cité, qui soutinrent avec une certaine conviction le coup d'État. En Vendée, le légitimiste M<sup>gr</sup> Baillès, de Luçon, qui fut dans les années suivantes le principal adversaire épiscopal du régime et qui paya cette opposition par la démission forcée de son siège<sup>62</sup>, adressa au clergé une circulaire où il glissait des expressions polémiques contre le coup d'État et le président, et conseillait aux ecclésiastiques « l'abstention de toute participation aux actes qui [leur] seraient demandés »<sup>63</sup>.

Malgré ces réserves isolées, l'épiscopat accepta en bloc de chanter un double *Te Deum* de remerciement pour la victoire de Louis-Napoléon au plébiscite, le premier, le 1<sup>er</sup> janvier 1852, dans les cathédrales, le deuxième, le 11 janvier, dans toutes les églises diocésaines, cette fois avec l'addition d'une nouvelle prière : « *Domine, salvum fac Ludovicum Napoleonem* »<sup>64</sup>. L'adhésion unanime et totale de l'épiscopat aux requêtes du Gouvernement fut imposante. Seul M<sup>gr</sup> Baillès refusa de prescrire le deuxième *Te Deum* et encourut pour cela le blâme du Saint-Siège. Cette exception, restée presque inconnue du grand public, ne porta pas atteinte à l'image d'un épiscopat globalement solidaire dans la consécration du régime dictatorial, ce qui lui valut la durable exécration de bon nombre de démocrates, socialistes et révolutionnaires, à l'instar de Victor Hugo, fustigeant en 1853 dans ses *Châtiments* les ecclésiastiques qui avaient utilisé « la mèche du canon pour allumer les cierges »<sup>65</sup>, ou de Pierre-Joseph Proudhon, qui attaqua dans ses *Carnets* « cette exécrable prêtraille qui, en 48, adhéra, préconisa la république, lui offrit ses bénédic-

60. Arch. dép. de la Côte-d'Or, 1 Mi 832 (R 4), dossier 643, lettre de M<sup>gr</sup> Jaquemet à Charles de Montalembert, 9 décembre 1851.

61. Voir J. MAURAIN, *La politique ecclésiastique du Second Empire...*, p. 12, et Laurent LE GALL, « Le 2 décembre 1851 dans le Finistère, un coup d'État évanescant ? », dans *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n° 22 (janv.-juin 2001), p. 41-63, disponible en ligne à l'adresse : <https://rhl9.revues.org/247> [site consulté le 13 septembre 2017]. Montalembert écrivit à Xavier de Mérode le 26 décembre 1851 : « Il n'y a eu de sérieusement hostile que l'évêque de Rennes, qui a conseillé l'abstention, et l'évêque de Quimper, qui a fait tout ce qu'il a pu contre le président » (arch. dép. de la Côte-d'Or, 1 Mi 791 (R 27), dossier 445, n° 39).

62. Sur cet épisode, terminé en février 1856, voir Louis HILLÉRITEAU, *Un chapitre de l'histoire du diocèse de Luçon : la démission de monseigneur Baillès en 1856*, 2<sup>e</sup> éd., Fontenay-le-Comte, 1942, et Louis DELHOMMEAU, « Un évêque légitimiste sous le Second Empire : M<sup>gr</sup> Jacques-Marie-Joseph Baillès, évêque de Luçon », dans Brigitte WACHÉ (éd.), *L'histoire des croyants, mémoire vivante des hommes : mélanges Charles Molette*, [Paris], t. II, *Hommage à M<sup>gr</sup> Charles Molette*, 1989, p. 697-709.

63. M<sup>gr</sup> Jacques-Marie-Joseph BAILLÈS, « Lettre circulaire de monseigneur l'évêque de Luçon au clergé de son diocèse », dans *Actes de l'Église de Luçon*, t. II, Luçon, 1855, p. 429-432.

64. Voir J. MAURAIN, *La politique ecclésiastique du Second Empire...*, p. 12-13.

65. V. HUGO, *Œuvres complètes...*, t. II, *Poésie*, vol. II, Paris, 1986 (Bouquins, 54), p. 27.

tions et ses messes ; cette prostituée de Babylone, comme eût dit Luther, dont l'encens et les caresses appartiennent à tous les triomphateurs, dont les anathèmes sont pour tous les vaincus »<sup>66</sup>.

### Après l'adhésion : penser et expliquer le 2 Décembre

« *Le 18 brumaire de la Providence* »<sup>67</sup>

Si la « peur de 1852 » permet d'expliquer le rapide et massif ralliement catholique au coup d'État, elle ne suffit pas pour autant à justifier l'élan enthousiaste avec lequel la personne du président de la République fut acclamée et encensée publiquement au lendemain du 2 Décembre par tant de fidèles, ecclésiastiques et évêques. Certes, Louis-Napoléon avait été habile en se présentant au public catholique d'une manière rassurante et captivante, mais, après les premiers moments d'indécision, ce fut ce public lui-même qui agit activement pour attribuer au président de la République une image si puissamment positive qu'elle finit par dissimuler les traits les plus ambigus et suspects de sa personne et de son bagage idéologique. Ainsi, on ne voulut pas voir en lui l'héritier de la révolution de 1789, le nouveau Bonaparte (comme il s'était présenté lui-même dans l'*Appel au peuple*), mais plutôt l'instrument de la Providence, l'élu du Seigneur appelé à sauver la France. En effet, la majorité de l'opinion catholique, guidée et encouragée en cela par la presse religieuse et une large partie de l'épiscopat, essaya d'expliquer le coup d'État et ses conséquences dans une perspective fortement providentialiste, en substituant aux responsabilités humaines d'un acte tout politique les directives présumées d'un plan divin préétabli.

Ce providentialisme ne doit pas étonner : dans les limites propres à sauvegarder le libre arbitre des hommes, il rentrait pleinement dans la vision historique chrétienne, selon laquelle un dessein divin précis présidait toujours à la marche apparemment confuse des événements séculiers. Toutefois, cette approche avait subi une certaine radicalisation depuis la Révolution française, sous l'influence d'une philosophie de l'histoire traditionnaliste, et à certains égards presque fataliste, qui puisait sa principale inspiration dans le Joseph de Maistre des *Considérations sur la France* (1797) et des *Soirées de Saint-Petersbourg* (1821)<sup>68</sup>. Dans cette perspective providentialiste, devenue bientôt l'un des piliers de la pensée catholique intransigeante et contre-

66. Pierre-Joseph PROUDHON, « Carnets, 3 décembre 1851-15 janvier 1852 », éd. M. AGULHON, dans *Revue française d'histoire des idées politiques*, t. 13 (2001), p. 171.

67. Nous empruntons l'expression à Pierre-Marie DIOUDONNAT, *Paroles d'évêques (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) : une anthologie du cléricalisme français*, Paris, 2005, p. 81, qui évoque évidemment le titre du célèbre écrit de Karl Marx, *Der achtzehnte Brumaire des Louis Bonaparte*, paru en 1852.

68. Sur le providentialisme maistrien, voir, entre autres, Joseph-Marie MONTMASSON, *L'idée de Providence d'après Joseph de Maistre*, Lyon, 1928 ; Jérôme GRONDEUX, « Le providentialisme de Joseph de Maistre », dans *Historiens et géographes*, n° 345 (oct. 1994), p. 337-349 ; Jean-Yves PRANCHÈRE, *L'autorité contre les Lumières : la philosophie de Joseph de Maistre*, Genève, 2004 (Bibl. des Lumières, 63), p. 353-427, et Marc FROIDEFONT, *Théologie de Joseph de Maistre*, Paris, 2010 (Études romantiques et dix-neuviémistes, 7), p. 277-289.

révolutionnaire, les convulsions politiques qui avaient bouleversé l'histoire française et européenne dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle étaient interprétées comme des interventions divines dans les événements humains, dont le but était de châtier les fautes d'une société chrétienne qui s'était de plus en plus sécularisée et de redresser radicalement une situation désormais dégradée. Ainsi, même un fait apparemment inexplicable (sur le plan religieux ordinaire) retrouvait son intime rationalité dans la mesure où il pouvait être pensé et justifié comme strictement providentiel, c'est-à-dire non comme le résultat de causes humaines, mais comme l'effet d'une volonté supérieure et mystérieuse.

Si cette vision providentialiste constituait pour les catholiques une *formamentis*, une espèce de réflexe conditionné, son application au coup d'État de 1851 prit néanmoins une signification et une portée globalement plus larges et plus marquées que par le passé<sup>69</sup>. Un premier élément qu'il faut souligner est la diffusion massive et capillaire du langage providentialiste ; en effet, il est presque impossible de repérer un commentaire catholique sur le 2 Décembre, public ou privé, qui ne contienne pas des références explicites à la nature providentielle de l'événement. La correspondance reçue par une personnalité en vue comme Louis Veillot, dans laquelle se croisent lettres d'évêques, d'aristocrates, de petits ecclésiastiques de province, mais aussi de simples lecteurs de *L'Univers*, se révèle très instructive à ce sujet et fournit un échantillon suffisamment représentatif des opinions des catholiques. Or, dans les lettres de décembre 1851, on trouve très souvent des expressions telles que : « c'est un trait de la Providence tellement heureux et important qu'il s'en trouve peu dans l'histoire qui puisse lui être comparé »<sup>70</sup> ; « le rayon de lumière que la Providence fait briller à nos yeux »<sup>71</sup> ; « Louis-Napoléon a été l'instrument providentiel »<sup>72</sup> ; « lorsque la Providence se mêle de faire les choses, elle ne les fait pas à moitié »<sup>73</sup> ; « Louis-Napoléon est l'homme de la Providence »<sup>74</sup>.

Montalembert aussi n'hésita pas à adopter ce langage et le schéma interprétatif qu'il présupposait. Dans une lettre adressée à M<sup>gr</sup> Dupanloup après le plébiscite (c'est-à-dire dans une phase où sa confiance en Louis-Napoléon commençait déjà à vaciller), il abordait ouvertement la question et admettait que les actions du président de la République dépassaient la simple dimension humaine et se chargeaient d'implications supérieures :

« Je crois que, quant à présent, le président est l'instrument de Dieu ; et qu'il l'a toujours été beaucoup plus que ses ennemis parlementaires. Demain peut-être il ne le sera

69. Philippe Boutry a justement remarqué que « c'est au lendemain du coup d'État du 2 décembre 1851 que se manifeste avec le plus de netteté, le plus de cynisme aussi, le souci de légitimation divine du fait accompli de la part des hommes du parti de l'ordre » (Philippe BOUTRY, « Dieu », dans *Histoire des droites en France...*, t. III, *Sensibilités*, p. 224-225).

70. Bibl. nat. de France, NAF 24225, fol. 267v (lettre de M<sup>gr</sup> Clausel de Montals à Louis Veillot, 18 décembre 1851).

71. *Ibid.*, fol. 240r (lettre du cardinal de Bonald à Louis Veillot, 19 décembre 1851).

72. *Ibid.*, fol. 242r-242v (lettre de Théodore de Bussières à Louis Veillot, 22 décembre 1851).

73. *Ibid.*

74. *Ibid.*, fol. 322v (lettre de l'abbé Barnabé Sallavaud à Louis Veillot, s. d. [fin 1851]).



plus. Le jour où l'orgueil, l'ingratitude, l'enivrement de la force le rendront infidèle à sa mission, Dieu saura bien le briser comme verre, ou le laisser misérablement périr <sup>75</sup>. »

Et les partisans du coup d'État n'étaient pas les seuls à en reconnaître le caractère providentiel. M<sup>gr</sup> Dupanloup aussi, par exemple, écrivait au sujet du 2 Décembre : « La providence de Dieu m'y paraît admirable, et, au fond, très claire <sup>76</sup>. » Un de ses correspondants parisiens, l'abbé Debeauvais, qui refusa de participer au plébiscite en raison de son légitimisme, reconnaissait aussi que, « à certains points de vue, il [était] difficile de nier *la présence réelle de la Providence* » dans ce qui s'était passé à Paris et en France <sup>77</sup>. Même un évêque foncièrement légitimiste comme M<sup>gr</sup> Pie alla jusqu'à écrire : « Le coup d'État a été un coup de Providence, c'est incontestable, et il faudrait être bien ingrat pour ne pas se confondre en actions de grâces <sup>78</sup>. »

Toutefois, la lecture providentialiste du 2 Décembre n'aurait pas rencontré autant de succès si elle n'avait pas reçu le sceau légitimant de l'autorité épiscopale. En effet, beaucoup de prélats n'hésitèrent pas, dans les documents pastoraux publiés après le plébiscite et à l'occasion des *Te Deum*, à présenter les événements récents en termes quasi surnaturels, en affirmant que la main de Dieu lui-même s'était « visiblement » manifestée dans le coup d'État <sup>79</sup>. Du reste, suivant la lecture maistrienne de la Révolution, n'était-ce pas dans les moments de crise que la chaîne qui tient les hommes « attachés au trône de l'Être suprême [...] se raccourcit brusquement » et que « l'action supérieure se substitue à celle de l'homme et agit toute seule » <sup>80</sup> ? Ainsi, devant le gouffre qui semblait s'ouvrir sous les pieds de la France, Dieu n'était pas resté indifférent et il était intervenu pour sauver sa « fille aînée », en la confiant à un chef résolu et fort. « Qui donc a pu réunir ainsi toutes les volontés d'un grand peuple en une même et unique volonté ?, se demandait M<sup>gr</sup> Depéry, de Gap, dans son mandement. Qui donc a pu opérer entre des hommes profondément divisés ce prodigieux accord ? Ah ! laissons-en la gloire à Dieu, à qui seul elle appartient, à ce Dieu qui, à toutes les époques et dans tous les périls, a protégé la France d'une protection visible et paternelle <sup>81</sup>. »

75. Arch. dép. de la Côte-d'Or, 1 Mi 791 (R 37), dossier 454, lettre de Charles de Montalembert à M<sup>gr</sup> Dupanloup, 24 décembre 1851.

76. Archives de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, correspondance de M<sup>gr</sup> Dupanloup, carton « Bonnelle-Borghèse », dossier « Lettres à la princesse Borghèse », n° 212 (lettre de M<sup>gr</sup> Dupanloup à Adélaïde de La Rochefoucauld, princesse Borghèse, 8 décembre 1851).

77. Archives de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, correspondance de M<sup>gr</sup> Dupanloup, carton « Debarège-Dervin », dossier « Debeauvais », lettre de l'abbé Debeauvais à M<sup>gr</sup> Dupanloup, 16 décembre 1851. Nous soulignons.

78. Lettre de M<sup>gr</sup> Pie à dom Prosper Guéranger, 19 janvier 1852, citée dans [dom Paul DELATTE], *Dom Guéranger, abbé de Solesmes*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1910, vol. II, p. 52.

79. Les évêques d'Agen, Alger, Arras et Cambrai recoururent explicitement à cette image, qui avait déjà été employée par le ministre Fortoul dans sa circulaire aux évêques du 29 décembre : « La main protectrice [de Dieu] s'est visiblement étendue sur la France » (*Lois, décrets et règlements relatifs à l'administration des Cultes*, Paris, 1854, p. 8-9).

80. Joseph DE MAISTRE, *Ceuvres*, t. I, *Considérations sur la France*, éd. Jean-Louis DARCEL, Genève, 1980 (Bibliothèque Franco Simone, 5), p. 63-65.

81. « Mandement de M<sup>gr</sup> l'évêque de Gap qui ordonne un *Te Deum* pour appeler les bénédictions du ciel sur la France et sur la grande mission qui vient d'être confiée par le peuple français au prince Louis-Napoléon », dans *L'Univers*, 9 janv. 1852, p. [2].

Si certains évêques se contentèrent d'évoquer de façon générique l'intervention providentielle, d'autres choisirent de développer ce thème plus amplement. C'est ce que fit, par exemple, M<sup>gr</sup> Donnet, de Bordeaux, qui exhortait les fidèles à « reconnaître, à travers tant de révolutions et de catastrophes, une puissance invisible et maîtresse » et « à proclamer que toutes ces choses plus qu'extraordinaires ne se sont pas accomplies au hasard et sans but »<sup>82</sup>. C'est ce que fit aussi M<sup>gr</sup> de Mazenod, qui exaltait la mission surnaturelle du chef de l'État, « visiblement devenu l'instrument de Dieu dans cette circonstance », et invitait l'Église tout entière à reconnaître « le doigt de Dieu en ce qui arrive »<sup>83</sup>. Quant à l'évêque de Châlons, M<sup>gr</sup> Monyer de Prilly, en parlant dans son mandement de carême de la « reconnaissance envers Dieu », il soulignait que les bienfaits dont il fallait remercier le Seigneur ne rentraient pas seulement « dans l'ordre de la grâce et de la nature, mais dans celui de la vie privée, et même de la vie publique », comme en témoignait le coup imprévu par lequel Dieu avait récemment sauvé la France en faisant « apparaître un homme puissant, que nous pouvons bien appeler grand homme puisqu'il a fait de si grandes choses et a rétabli la société ébranlée jusque dans ses fondements », « cet élu de Dieu et de huit millions de Français »<sup>84</sup>.

Aucun prélat ne s'arrêta toutefois sur la nature providentielle du coup d'État avec plus d'attention que M<sup>gr</sup> Buissas, de Limoges, qui lui consacra toute son instruction pastorale de carême. Il y représentait d'une manière très sombre la situation de la France à la veille du 2 Décembre : la société allait à la dérive, l'autorité était impuissante, les hommes politiques avaient perdu la confiance, et les citoyens le respect. En somme, « on croyait toucher au chaos ». Puis, voilà le « miracle de la Providence » : « Tout à coup Dieu parle par un immense événement ; un seul homme, un seul jour suffisent pour fermer l'abîme, raffermir le pouvoir, sauver la société. » Ces événements étaient trop prodigieux pour qu'on pût les attribuer aux seules forces de l'homme, et M<sup>gr</sup> Buissas mettait en garde les fidèles contre cette illusion fallacieuse et superbe : « Il faudrait avoir perdu toute notion de la Providence pour ne voir dans tout cela que le résultat plus ou moins heureux des calculs de la sagesse et de la politique humaines ; il faudrait avoir banni Dieu du gouvernement des choses d'ici-bas pour n'y pas reconnaître les dispositions miraculeuses de sa sagesse. » Dans la perspective pastorale du prélat, le coup d'État acquérait ainsi une signification pédagogique plus générale : il était un de ces « coups inattendus » que Dieu envoyait de temps en temps pour

82. Voir M<sup>gr</sup> Ferdinand-François-Auguste DONNET, « Lettre pastorale à l'occasion des prières demandées par le président de la République après le vote des 20 et 21 décembre 1851, 31 décembre 1851 », dans *Instructions pastorales, mandements, lettres et discours de Son Éminence le cardinal-archevêque de Bordeaux*, t. II, De 1850 à 1853, Bordeaux/Paris/Lyon, 1855, p. 189.

83. « Mandement de M<sup>gr</sup> l'évêque de Marseille qui ordonne de chanter un *Te Deum* à l'occasion de la proclamation du président de la République », dans *L'Univers*, 15 janv. 1852, p. [2].

84. M<sup>gr</sup> Victor MONYER DE PRILLY, « Mandement pour le carême de 1852 : sur la reconnaissance envers Dieu », dans *Collection intégrale et universelle des orateurs sacrés*, éd. abbé Jacques-Paul MIGNÉ, t. LXXXIII, Petit-Montrouge, 1856, col. 329.

« révéler aux yeux des hommes, distraits ou indifférents, sa puissante et souveraine intervention dans les affaires des sociétés terrestres »<sup>85</sup>.

Certes, la disposition presque unanime des évêques français à légitimer le nouveau régime répondait à une « tradition apologétique » bien ancienne et ancrée dans la mentalité du clergé, suivant laquelle il revenait aux hommes d'Église, et en premier lieu aux évêques, d'expliquer et de justifier du point de vue moral les événements politiques — surtout les plus bouleversants —, et de confirmer tout pouvoir constitué par la sanction religieuse<sup>86</sup>. Et cependant, dans les lectures catholiques du 2 Décembre, il y avait plus que cela : la peur viscérale de l'anarchie et du socialisme, atténuée mais encore latente, et l'absence d'une alternative politique plausible à Louis-Napoléon (absence qui ne s'était pas présentée de manière si aiguë en 1830 ni en 1848) exaspérèrent, aux yeux des évêques et de beaucoup de fidèles, l'urgence non seulement d'accepter le fait accompli du coup d'État, mais aussi de le légitimer avec un surplus de conviction et d'emphase. Ainsi, la nature providentielle de l'événement n'était pas pensée et présentée comme une pure actualisation du plan divin ordinaire, mais comme une intervention spéciale de Dieu dans l'histoire française. Le coup d'État prenait les traits d'un vrai prodige, d'un miracle politique, car il était reporté non pas à l'ordre providentiel *stricto sensu*, mais à l'ordre surnaturel lui-même, dans le cadre d'une théologie de l'histoire « maximaliste » (alors très répandue dans les milieux catholiques, surtout intransigeants) qui revendiquait l'action toujours directe, visible et éclatante de Dieu dans les choses humaines et rejetait toute tentative d'historicisation comme une forme déplorable de « naturalisme » ou de rationalisme<sup>87</sup>. L'abbé Gerbet s'inscrivait évidemment dans cette vision quand il évoquait, dans sa lettre à Montalembert, les « coups d'État de Dieu qui se cachent dans les coups d'État de l'homme »<sup>88</sup>.

Mais dans le miracle du 2 Décembre il y avait aussi l'humain, ou, mieux, l'homme : Louis-Napoléon. Tout le récit providentialiste, en effet, reposait sur l'image de l'« instrument de Dieu », sans la médiation duquel le prodige n'aurait pu s'accomplir. L'œuvre du président de la République en sortait

85. M<sup>gr</sup> Bernard BUSSAS, « Instruction pastorale et mandement pour le carême de 1852 : sur la Providence », *ibid.*, col. 260-261.

86. Voir les remarques faites en ce sens à propos du clergé frioulan des années 1797-1814 par Giovanni MICCOLI, « La Chiesa friulana fra occupazione francese, dominazione austriaca e regno italico », dans Gilberto GANZER (dir.), *Opere d'arte di Venezia in Friuli* [expos. Pordenone, Museo civico, 24 oct.-31 déc. 1987], Udine, 1987, p. 58.

87. Quelques années plus tard, dom Guéranger se fit le champion de cette vision surnaturaliste dans une âpre polémique avec Albert de Broglie. Voir G. CUCHET, « Comment Dieu est-il acteur de l'histoire ? Le débat Broglie-Guéranger sur le “naturalisme historique” », dans *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, t. 96 (2012), p. 33-55, spéc. p. 45-49 [repris dans *Id.*, *Faire de l'histoire religieuse dans une société sortie de la religion*, Paris, 2013 (Itinéraires, 4), p. 189-221].

88. *L'Univers*, 18 déc. 1851, p. [1]. Sophie Swetchine, animatrice d'un des principaux salons catholiques parisiens, affirmait de même que « les miracles sont les coups d'État de Dieu » (*Madame Swetchine : sa vie et ses œuvres*, éd. C<sup>te</sup> Alfred DE FALLOUX, Paris 1860, t. II, p. 92), et dom Guéranger appelait « divins coups d'État » les prodiges « par lesquels le Créateur empreint son suprême pouvoir afin de manifester ses volontés non seulement à la génération témoin de la crise, mais à toutes celles qui doivent la suivre » (dom Prosper GUÉRANGER, *Essais sur le naturalisme contemporain*, Paris, 1858, p. 21).

ainsi globalement légitimée, mais il en résultait aussi une rivalité latente et non résolue entre les mérites de l'homme et ceux de Dieu, entre responsabilité individuelle et force irrésistible de l'intervention d'en-haut. Cette lecture permettait, certes, de présenter Louis-Napoléon comme l'acteur, méritoire et indispensable, du coup d'État, mais non pas comme son véritable moteur : « On l'a nommé, dans de publiques acclamations, le sauveur de la France, écrivait M<sup>gr</sup> Monyer de Prilly ; il l'est sans doute, mais c'est à Dieu surtout que la gloire en revient [...] ; c'est lui, ne l'oublions pas, qui est le premier auteur d'un si grand bien <sup>89</sup>. » En relativisant la centralité du rôle du président de la République, cette lecture providentialiste avait aussi une valeur prudentielle, puisque les évêques, en se focalisant sur l'origine divine des événements, pouvaient éviter de s'exprimer de façon trop explicite sur sa dimension humaine et politique <sup>90</sup>. En même temps, présenter le 2 Décembre comme un « coup d'État de la Providence » permettait de tenir le président sous une certaine pression, puisqu'on le poussait ainsi implicitement, dans la mesure où il voulait conserver la faveur catholique, à respecter « les engagements qu'il [avait] contractés devant Dieu et devant les hommes de marcher dans une voie de vraie et chrétienne liberté » <sup>91</sup> et à ne pas trahir la mission providentielle qu'on s'efforçait de lui imposer à force de mandements.

« *La date la plus antirévolutionnaire dans notre histoire* »

Quoique providentiel, le coup d'État posait néanmoins aux catholiques plus d'un problème. En effet, dans son *Appel au peuple*, Louis-Napoléon s'était ouvertement présenté comme représentant de la « France régénérée par la révolution de 1789 et organisée par l'empereur ». Quelle confiance pouvait-on donc avoir dans un homme qui, au moment même où il fustigeait les plus extrêmes conséquences de l'esprit révolutionnaire, en appelait aux principes qui l'avaient produit ? Cette perplexité était bien exprimée par le légitimiste Pierre-Edmond de Damas d'Anlezy dans une lettre à Veillot :

89. M<sup>gr</sup> V. MONYER DE PRILLY, « Mandement pour le carême... », col. 329. Se révélait ici une certaine tendance à dévaloriser le politique et à ramener la compréhension des événements au plan strictement religieux et moral, tendance qui apparaît assez régulièrement dans les réactions épiscopales aux crises politiques majeures ; elle émergea aussi, de façon très similaire et avec le même accent providentialiste, face à la défaite de 1940 et l'instauration du régime de Vichy, comme l'a montré Claude LANGLOIS, « Le régime de Vichy et le clergé d'après les *Semaines religieuses* des diocèses de la zone libre », dans *Revue française de science politique*, t. 22 (1972), p. 750-774, spéc. p. 766-768.

90. On ne retrouve pas dans les documents épiscopaux, en cette circonstance, le même souci d'exaltation personnelle ni la même tension messianique que trahissaient les parallélismes, affichés publiquement par beaucoup d'évêques du Premier Empire entre Napoléon I<sup>er</sup> et certaines figures de l'Antiquité vététotestamentaire. Voir à ce sujet Bernard PLONGERON, « Cyrus ou Les lectures d'une figure biblique dans la rhétorique religieuse, de l'Ancien Régime à Napoléon », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 68 (1982), p. 31-67, spéc. p. 54-67. En 1851-1852, en effet, l'attention des prélats se porta sur l'exceptionnalité de l'événement plutôt que sur celle de l'homme, ce Louis-Napoléon qui, d'autre part, ne pouvait pas vanter, aux yeux de l'Église, des mérites aussi extraordinaires que ceux de son illustre oncle.

91. « Mandement de M<sup>gr</sup> l'évêque de Gap qui ordonne un *Te Deum*... », p. [2].

« Louis-Napoléon est bien le chef du parti de l'ordre matériel, mais il ne peut être regardé comme chef de l'ordre moral. [II] déclare dans ses proclamations vouloir s'appuyer sur la Révolution. Toute thèse qui repose sur un principe faux ne peut que tomber : tout Gouvernement qui s'appuie sur la Révolution sera tôt ou tard renversé <sup>92</sup>. »

Montalembert lui-même ne resta pas indifférent aux accents révolutionnaires contenus dans l'*Appel au peuple* et en demanda raison au président de la République, qui lui répondit : « Vous me reprochez de faire de l'ordre, en parlant toujours de la Révolution. Mais pour moi je ne vois dans la Révolution que les faits accomplis et les intérêts nouveaux qu'elle a créés <sup>93</sup>. » Le comte se laissa persuader, et, quelques semaines après, il n'hésitait pas à identifier la cause de Louis-Napoléon avec celle de la « Contre-Révolution » <sup>94</sup>.

Veillot était, en revanche, totalement exempt de ces préoccupations et il répétait obsessionnellement cette idée clé à ses correspondants inquiets : « La révolution du 2 décembre est une véritable contre-révolution <sup>95</sup>. » À ses yeux, en effet, le coup d'État et ses premières conséquences représentaient un *unicum* dans l'histoire contemporaine : pour la première fois depuis 1789, une infraction à la légalité constitutionnelle, un acte violent qu'on pouvait, à bon droit, définir comme « révolutionnaire », se réalisait non *pour* mais *contre* la Révolution et ses principes, et en pleine harmonie avec les intérêts et les aspirations de l'ordre et de la religion. Louis-Napoléon, fils et héritier de la Révolution, était le moyen que Dieu avait choisi pour châtier la Révolution elle-même et couper à la racine « ses folies, ou plutôt ses orgies libérales » <sup>96</sup>. Il importait donc peu, pour Veillot, que le président, par prudence, eût recouru encore au vieux lexique révolutionnaire, puisqu'il était au fond bien autrement inspiré :

« Il est très vrai que Louis-Napoléon ne fera rien contre la Révolution s'il accepte ses principes ; mais, à mon avis, il ne les accepte pas, et les combat au contraire jusqu'à présent avec une vigueur inconnue et que n'a osé montrer depuis cinquante ans aucun pouvoir. Le langage n'est rien : il est difficile, surtout à lui, d'en parler un autre ; mais les actes sont tout, et ils témoignent du plus éclatant mépris pour les billevesées politiques devant lesquelles se sont courbés à certains égards le premier Bonaparte, Louis-Philippe et nos rois eux-mêmes <sup>97</sup>. »

Non moins explicite en public qu'en privé, Veillot profita de sa popularité et de son rôle de directeur de *L'Univers* pour consolider et propager cette lecture du coup d'État. Le 20 décembre, il publia un court éditorial qui s'ouvrait avec ces paroles éloquentes : « Le 2 décembre est la date la plus

92. Bibl. nat. de France, NAF 24225, fol. 275v (lettre d'Edmond de Damas d'Anlezy à Louis Veillot, 14 décembre 1851).

93. C. de MONTALEMBERT, *Journal intime...*, t. V, p. 490.

94. *Ibid.*, p. 506.

95. Lettre de Louis Veillot à Théophile Foisset, 16 décembre 1851, éditée dans L. VEILLOT, *Œuvres complètes*, éd. François VEILLOT, Paris, t. XVII, 1931, p. 300.

96. Lettre de Louis Veillet à Albert de Calvimont, 15 décembre 1851, éditée *ibid.*, p. 318.

97. Lettre de Louis Veillot à Edmond de Damas d'Anlezy, 20 décembre 1851, éditée *ibid.*, p. 321.

antirévolutionnaire qu'il y ait dans notre histoire depuis soixante ans <sup>98</sup>. » Une semaine plus tard, il revenait sur la question en interprétant la victoire électorale comme expression de la volonté populaire d'en finir avec « la théorie révolutionnaire et parlementaire de 89 » et de se donner une forme de gouvernement autre que représentative <sup>99</sup>. La nature contre-révolutionnaire du 2 Décembre, en effet, résidait pour Veillot dans la réaffirmation absolue (même armée) du principe d'autorité aux dépens du « principe de la libre discussion » et dans l'abolition du « dogme parlementaire, le dogme générateur de l'anarchie », comme il l'expliquait dans un nouvel article, le 9 janvier 1852, qu'il terminait ainsi : « Peu nous importe qu'on parle encore de la France régénérée par les principes de 1789, lorsqu'en effet ces prétendus principes volent en éclats sous le ressort comprimé quarante ans de l'esprit d'autorité <sup>100</sup>. »

Cette lecture contre-révolutionnaire du coup d'État semblait d'ailleurs trouver une immédiate vérification pratique dans plusieurs mesures adoptées par Louis-Napoléon et ses ministres pendant la dictature (terminée légalement avec les élections de février-mars 1852) : l'élimination de la devise *Liberté, Égalité, Fraternité* sur les façades des bâtiments publics et privés ; le déplacement des arbres de la liberté plantés en 1848 ; le rétablissement des toponymes prérévolutionnaires de quelques rues et édifices illustres (comme Palais-Royal, rue Royale, etc.) ; la refondation de la Garde nationale sur des bases plus rigides et contrôlées ; la réintroduction des titres de noblesse, abolis en 1848 <sup>101</sup>. Toutes ces dispositions contribuèrent à nourrir et renforcer l'image d'un régime qui voulait se distinguer nettement des précédentes expériences révolutionnaires et républicaines en en rejetant les symboles et l'héritage, et elles furent vivement appréciées pour cela par la presse religieuse <sup>102</sup>. De même, l'opinion catholique accueillit d'une manière généralement très positive les mesures antilibérales du Gouvernement (en particulier celles qui étaient dirigées contre la presse), le démantèlement du système parlementaire et la limitation de l'enseignement de la philosophie dans les lycées publics.

\*  
\* \*

Lecture providentialiste et lecture contre-révolutionnaire — l'une plus théologique, l'autre plus politique — concouraient donc, dans le discours public des catholiques, à justifier leur massive adhésion au coup d'État. Elles présentaient en effet cet événement comme un tournant fondamental dans

98. Louis VEUILLOT, éditorial de *L'Univers*, 20 déc. 1851, p. [1].

99. Id., éditorial de *L'Univers*, 26-27 déc. 1851, p. [1].

100. Id., éditorial de *L'Univers*, 9 janv. 1852, p. [1].

101. Ces divers décrets, qui datent tous de janvier 1852, sont publiés dans *Documents historiques : décrets, proclamations et ordonnances depuis le 2 décembre 1851 jusqu'à ce jour, suivis de la nouvelle Constitution et du décret organique sur la loi électorale*, Paris, 1852, p. 53-55, 58-65 et 89.

102. Voir en particulier Eugène VEUILLOT, éditorial de *L'Univers*, 13 janv. 1852, p. [1].

l'histoire de la France contemporaine : si Dieu l'avait manifestement voulu, comment les fidèles auraient-ils pu ne pas s'y rallier ? Dans le même temps, la lecture providentialiste du coup d'État s'auto-légitimait de plus en plus aux yeux des fidèles, dans la mesure où celui-ci semblait réaliser et même dépasser leurs espérances politiques. Cette attitude trahissait ainsi la fragilité, si ce n'est l'opportunisme, des convictions républicaines affichées par beaucoup de catholiques, et surtout d'ecclésiastiques, après 1848, et leur méfiance instinctive envers les dynamiques démocratiques, sinon envers le parlementarisme tout court <sup>103</sup>. Elle exprimait aussi l'aspiration profonde d'une large partie du monde catholique à clore la phase d'instabilité institutionnelle (qu'on imputait *sic et simpliciter* aux défauts du système représentatif) et à se donner à un régime politique qui pût soutenir efficacement la religion catholique et l'aider à reconquérir une place prééminente et une forte reconnaissance publique dans la société française.

L'adhésion et la légitimation du coup d'État marquèrent ainsi un changement substantiel dans la conduite politique des catholiques. La stratégie qui consistait à réclamer et à défendre leurs libertés au nom du droit commun et à ne demander au Gouvernement qu'une neutralité bienveillante face à l'action publique de l'Église — stratégie suivie avec un certain succès par le parti catholique pendant les années 1840 — était ouvertement désavouée, après l'incubation réactionnaire de la Seconde République, par les représentants les plus influents de l'épiscopat et du catholicisme politique. Les catholiques préféraient désormais rechercher un accord privilégié ou une véritable alliance avec un pouvoir autoritaire qui se montrait très bien disposé envers la religion. Ce ne fut pas par hasard que les plus actifs champions catholiques de la *liberté pour tous* sous la Monarchie de Juillet (Montalembert, Vuillot, M<sup>gr</sup> Parisis) furent les premiers à adhérer au coup d'État et à encourager avec plus de décision leurs coreligionnaires à s'y rallier, effrayés par les excès de liberté d'après 1848. Vuillot résumait bien la signification de ce revirement quand il écrivait :

« Nous ne pensons plus, comme nous l'avons fait jusqu'en 1848, que la liberté du bien est nécessairement solidaire de la liberté du mal. [...] Que le bien soit libre, que le mal ne le soit pas, voilà comment nous entendons la liberté <sup>104</sup>. »

Dans leur uniformité totalisante, les lectures providentialistes et contre-révolutionnaires du 2 Décembre avaient aussi une fonction rassurante. Elles servaient en effet à exorciser les préoccupations et les incertitudes des catho-

103. Bien des catholiques auraient souscrit à ces affirmations péremptoires de Montalembert : « Dans la bataille engagée par le président contre *le rationalisme légal et représentatif*, c'est lui qui a toutes mes sympathies. Le 2 Décembre est *le châtimeur légitime* du 24 Février : c'est la *revanche* des soldats et des paysans contre les ouvriers et les avocats » (arch. dép. de la Côte-d'Or, 1 Mi 655 (R 4), dossier 75, lettre de Charles de Montalembert à sa femme, 6 décembre 1851 ; nous soulignons).

104. L. VUILLOT, éditorial de *L'Univers*, 9 janv. 1852, p. [1]. Sylvain Milbach a bien relevé l'ambiguïté du mouvement catholique des années 1840 face aux libertés modernes et la rapide liquidation de ses idées plus ou moins libérales après février 1848 (voir S. MILBACH, *Les chaires ennemies...*, p. 513-514).

liques sur l'évolution du nouveau régime et l'attitude future de Louis-Napoléon en minimisant les aspects plus ambigus et inquiétants de la nouvelle situation et en les incluant de force dans un cadre interprétatif globalement positif. Ces lectures imposèrent ainsi à l'opinion catholique une vision partielle et déformée des événements de décembre 1851, simplifièrent excessivement leurs implications et découragèrent un effort majeur d'analyse et de compréhension critique. Dans cette bulle d'optimisme artificiel et largement infondé (qui montrait de plus en plus les traits d'un véritable *wishful thinking* antilibéral et confessionnel), la plupart des catholiques se laissèrent convaincre d'accepter le coup d'État et d'encenser un régime autoritaire qui semblait promettre une nouvelle alliance du Trône et de l'Autel. Ils s'exposèrent ainsi, quelques années plus tard, à une désillusion lourde d'implications politiques, dont les racines plongeaient dans l'ambiguïté mal comprise de cet événement fondateur.

Luca SANDONI,  
École normale supérieure de Pise.